

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à LE GARRIC, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, Président**.

Étaient présents :

Titulaires du Conseil Départemental : Christophe **RAMOND**, Eva **GERAUD**, Sylvie **BIBAL-DIOGO (en visio conférence)**, André **FABRE**, Aline **REDO**, Arnaud **BOUSQUET**

Titulaires du Conseil Régional : Vincent **RECOULES**,

Titulaires de la 3CS : Jean-Louis **BOUSQUET**, Guillaume **TRESSIERES**, Jean-François **KOWALIK**, Jean-Marc **CINTAS**,

Suppléant du Conseil Départemental : Jean-Charles **BALARDY**

Suppléant de la 3CS : Jean-Louis **AZEMAR**

Excusés :

Titulaires du Conseil Régional : Rémi **MASSIE**, Claire **FITA (procuration à Vincent RECOULES)**, Sandrine **SOLIMAN**, Christine **BERNOT**, Yannick **JAUZION**, Vincent **GARREL**.

Titulaires du Conseil Départemental : Laurent **VANDENDRIESSCHE**

Titulaire de la 3CS : Christian **VEDEL**, Patrice **NORKOWSKI (procuration à Jean-Marc CINTAS)**

Nombre de membres :

Titulaires en exercice : 20

Titulaires présents : 11

Suppléants présents : 2

Pouvoirs : 2

Voix délibératives : 15

Secrétaire de séance : Eva GERAUD

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Comité Syndical aborde l'ordre du jour :

I –FINANCES

1.1 Adoption du compte de gestion 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exercice 2023,

Monsieur le Président informe l'assemblée que le trésorier a établi et transmis le compte de gestion relatif à l'exécution des dépenses et recettes de l'exercice 2023 qui révèle :

	RESULTAT CLOTURE 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023
FONCTIONNEMENT	862 551,66	11 719,12	874 270,78
INVESTISSEMENT	261 014,52	-78 452,56	182 561,96
TOTAL	1 123 566,18	-66 733,44	1 056 832,74

Considérant la conformité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du trésorier,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes au compte administratif du SMAD pour le même exercice,
- Dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.2 Vote du compte administratif 2023

Le Président ouvre la séance en soulignant les efforts importants faits sur les fluides et le personnel en 2023. Il remercie, Valérie COMES, directrice générale des services et son équipe pour leur engagement et la qualité des documents préparés.

Il souhaite se tourner vers l'avenir sereinement ; 2026 verra la fin de 2 emprunts qui vont pénaliser encore les budgets 2024 et 2025.

Il rappelle que le budget 2023 avait été réalisé à flux tendu, et que la perception des participations en retard met en difficulté la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un autre président pour procéder au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Vincent RECOULES a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Christophe RAMOND, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Vincent RECOULES pour le vote du compte administratif,

Monsieur Vincent RECOULES explicite le détail du compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

CA 2023 - FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 266 729,87	
012 - Charges de personnel	1 658 621,14	
65 - Autres charges de gestion courante	7 100,01	
66 - Charges financières	220 512,41	
67 - Charges exceptionnelles	100 524,51	
042 – Opération ordre transfert entre sections	1 858 966,86	617 902,00
013 - Atténuation des charges		134 661,12
70 - Produits des services		383 144,34
74 - Dotations, subventions, participations		3 783 757,43
75 - Autres produits de gestion courante		133 593,06
77 – Produits exceptionnels		71 115,97
TOTAL DES REALISATIONS	5 112 454,80	5 124 173,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022		862 551,66
TOTAL	5 112 454,80	5 986 725,58

CA 2023 - INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement	91 559,52	
16 - Emprunt	1 278 497,87	
26 – Participations	7 500,00	
040 – Opération ordre transfert entre sections	617 902,00	
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		17 561,44
13 – Subventions		33 761,93
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)		6 716,60
040 – Opération ordre transfert entre sections		1 858 966,86
TOTAL DES REALISATIONS		1 917 006,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022		261 014,52
TOTAL	1 995 459,39	2 178 021,45

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
Résultats reportés	0,00	862 551,66	0,00	261 014,52	0,00	1 123 566,18
Opérations exercice	5 112 454,80	5 124 173,92	1 995 459,39	1 917 006,83	7 107 914,19	7 041 180,75
TOTAL	5 112 454,80	5 986 725,58	1 995 459,39	2 178 021,35	7 107 914,19	8 164 746,93
Résultat de clôture		874 270,78		182 561,96		1 056 832,74

1.3 Affectation du résultat 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide de l'affectation du résultat 2023, comme suit :

Résultat de l'exercice **Excédent : 11 719,12**

Résultat reporté de l'exercice antérieur **Excédent : 862 551,66**
(ligne 002 du CA)

Résultat comptable cumulé **Excédent : 874 270,78**

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice **Déficit : - 78 452,56**

Résultat reporté de l'exercice antérieur **Excédent : 261 014,52**
(ligne 001 du CA)

Résultat comptable cumulé **Excédent : 182 561,96**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 141 087,38

Recettes d'investissement restant à réaliser 0

Solde des restes à réaliser Déficit 141 087,38

Excédent réel de financement **182 561,96**

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 874 270,78	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 182 561,96

1.4 Vote du budget 2024

Monsieur le Président expose : le budget a été construit avec une baisse de la participation de 100 000 euros pour la Région et le Département et proportionnellement pour la 3CS, par rapport à 2023.

Il s'agit d'un budget contraint avec une légère baisse sur le chapitre 012 ; les postes de saisonnier seront revus plus particulièrement. Les charges à caractère général ont également été ajustées au mieux.

Dans le contexte économique actuel, baisser les participations était un challenge qui demande un effort quotidien aux équipes et une comptabilité fine pour essayer de trouver les meilleurs équilibres. Il faut également travailler sur la recherche de nouvelles recettes, c'est pourquoi un appel à candidature a été lancé pour développer les manifestations sur le site durant la saison hivernale.

Il s'agit d'un budget de transition qui doit permettre de tenir sereinement jusqu'en 2025 et de se poser ensemble : Région, Département, Communauté de communes pour travailler sur le devenir du site.

Les équipements ont plus de 20 ans, et il est nécessaire d'investir à minima afin de respecter la réglementation en vigueur dans les ERP.

Les investissements proposés sur la Maison de la musique vont dans ce sens : limiteur de son, mais également doivent répondre aux économies d'énergie.

Il faut trouver des solutions afin de faire des économies sur le fonctionnement, tout en tenant compte des enjeux du territoire. Il faut également travailler sur la problématique du pompage des eaux d'après mines avec les services de l'Etat.

C'est un budget de transition qui a pour objectif la réussite de la saison estivale. La plage et le télésiège sont deux points attractifs sur le site. Ce budget permet de continuer à valoriser ces deux « attractions » en veillant, toutefois, à maintenir la masse salariale.

Les élus en 2018 ont fait le choix de donner au site une vocation sociale, c'est un choix politique fort et assumé.

C'est également un budget de rigueur qui doit nous permettre de prendre le temps de trouver les meilleures solutions et étudier ensemble toutes les possibilités pour l'avenir et le devenir de Cap Découverte. Il s'agit de se laisser encore 1.5 an pour retrouver un projet à 2050.

Eva GERAUD : revient sur les dépenses d'investissement qui sont liées qu'à la sécurité des publics accueillis et du personnel, d'une part et à la recherche des économies d'énergie, d'autre part.

La collectivité travaille pour trouver des recettes : développement du photovoltaïque, nouvel exploitant pour l'hébergement et la restauration, avec une forte démarche commerciale.

Un appel à candidature pour l'accueil du festival des lanternes est en cours. Sur ce point, le Président précise que Cap Découverte accueillera cet évènement à la condition qu'il puisse générer des recettes pour la collectivité. En revanche, la mise à disposition d'agent de la collectivité ne sera pas autorisée pour des raisons réglementaires.

Eva GERAUD : l'étude PROTOURISME est en cours pour permettre de dynamiser le site par des activités sportives et de plein air. Les élus y travaillent.

La problématique de l'après mine pèse fortement sur le budget. En 2023, le Préfet a diligenté une étude afin de trouver des solutions de réduction des coûts pour le SMAD. Le rapport promis pour le 1^{er} trimestre 2024 sera remis à la fin de l'année, les inspecteurs ayant fait appel à un bureau d'études spécialisé.

Monsieur le Président : nous sommes sur un site de pleine nature, qu'il faut valoriser, cela ne rapporte pas de recettes, mais contribue à la notoriété du territoire, c'est une richesse. Il faut continuer à mieux le faire connaître en travaillant sur la communication ~~à travailler en termes de communication~~. Cela ne règle pas les difficultés financières mais réponds à la problématique de loisirs gratuits pour le public.

André FABRE : les participations des collectivités sont importantes et on sent un essoufflement à financer. Il faut en finir avec les études et examiner la situation budgétaire :

- 1- la plage : activité non rentable, faut-il la conserver ?
- 2- emprunts : la charge financière est lourde
- 3- la charge salariale des agents permanents est-elle justifiée ? il faut regarder poste par poste les besoins.
- 4- le pompage : il faut régler ce problème
- 5- photovoltaïque : c'est un projet qui mettra du temps avant que cela n'apporte des recettes.

Vincent RECOULES : est conscient des problèmes financiers du SMAD. Il faut trouver des solutions pérennes pour en sortir. La Région a exprimé le souhait d'une révision de sa participation. Une réunion a eu lieu en amont, cela n'a rien donné. Il s'abstient car la baisse n'est pas celle demandée par la Région. La situation le touche particulièrement, il doit porter la voix de la Région. C'est une décision lourde mais il ne peut pas voter le budget.

Monsieur le Président : acte le souhait de la Région mais ne peut pas modifier le budget en 2 jours ; l'accompagnement peut continuer différemment.

Vincent RECOULES : il est plus simple de participer à l'investissement qu'au fonctionnement. Il faut travailler collectivement pour trouver des solutions durables.

Monsieur le Président : il n'est pas simple de régler le problème des eaux d'après-mines. Le SMAD finance des choses non voulues, il n'y a pas de recettes miracles ! nous sommes dans un contexte où il faut être solidaires, trouver des solutions entre nous, mais également avec l'Etat. Il faut également avoir un débat de fonds avec le Carmausin.

Sylvie BIBAL-DIOGO : par rapport au choix de la Région, pense qu'il est regrettable d'en arriver là. Les choix faits à l'époque par Paul Quilès avaient donné un espoir au territoire Carmausin. Elle regrette que l'on songe à noyer la plage, c'est un recul social pour ce territoire, où le public est en grandes difficultés économiques. C'est un territoire qui souffre et qui va continuer à souffrir. Il faudra porter politiquement une fermeture de plage et une baisse de personnel.

Elle comprend que la Région a beaucoup de syndicats mixtes à soutenir, mais tient à exprimer sa tristesse.

Jean-Louis BOUSQUET : 2 éléments impactent le coût du site : le télésiège et le pompage.

Voici la proposition par rapport au pompage :

Je voudrais vous faire part de mon analyse, sur le principal levier, pour réduire les charges de fonctionnement de la structure. Les deux éléments les plus coûteux sont liés, c'est le pompage et le télésiège.

Pour réduire les coûts du pompage, nous avons deux axes de progrès. Tout d'abord pour situer les choses, le lac est maintenu à 129 m/mer. Par le pompage, l'eau est refoulée dans l'étang de décantation situé à environ 1 km des pompes et à 289 m d'altitude. On élève toute l'eau en excédent de 160 m et on la transporte sur environ 1 km.

Le premier axe de progrès consiste à changer l'emplacement du lac de décantation en plaçant celui-ci le plus bas possible et proche des pompes. L'emplacement idéal semble être en amont de l'étang du parc de la verrerie (ex-camping) situé à 200 m des pompes et 245 m d'altitude. Ce changement permettrait de réduire l'énergie de pompage de l'ordre de 40 %.

Le deuxième axe de progrès consiste à laisser remonter le niveau du lac à la cote 205 m, comme c'était prévu initialement par charbonnage. Le cumul du déplacement du lac de décantation de la stabilisation du niveau du lac à 205 m permettrait une réduction de l'énergie de pompage de l'ordre 80%.

Avantages de la solution :

- Les pompes sont 5 fois moins puissantes
- L'énergie consommée est divisée par 5
- Aucun risque d'inondation des zones urbanisées, l'eau sera au moins à 30 m en dessous des sols les plus bas.
- Peut-être qu'il ne sera pas utile de pomper car la nappe phréatique va retrouver son équilibre originel.

Inconvénient de la solution :

- Des investissements sont nécessaires pour déplacer le lac de décantation (si c'est nécessaire ? L'eau est-elle toujours polluée ?) et démonter les éléments noyés par la montée de l'eau du lac.
- Le lac restera sain, comme avant il ne sera rempli que par les eaux de ruissellement, le pompage continuera à évacuer les eaux polluées des galeries de mine.
- Autre conséquence de la remontée de l'eau, cela réduirait la distance à pied entre le lac et le parvis (1 km avec une pente à 10%). Cela permettrait de supprimer le télésiège qui coûte 500 €/ h.

Avantage :

- Pas de télésiège (moins d'énergie, moins de maintenance, moins de personnel)
- Lac accessible en permanence
- Possibilité de plage et d'équipement associés

Inconvénient :

- Créer un nouveau cheminement dans la pente pour accéder au lac
- Distance un peu longue entre le parvis et le lac 15 minutes

- Ces évolutions sont des axes de réflexion qui permettraient au site de conserver toute son attractivité pour toutes les populations comme aujourd'hui.
- Les investissements nécessaires sont faibles au regard des gains annuels faits sur le fonctionnement.

Vincent RECOULES : il faut prendre tous les éléments en compte, si on remonte le niveau de l'eau, cela pourrait avoir un impact sur sa qualité et le pavillon bleu.

Monsieur le Président : la réflexion de JL Bousquet est très pertinente. Il faut étudier toutes les possibilités car il faudra également calculer le coût du démontage du télésiège.

En 2018, nous avons fait le choix d'arrêter la délégation de service public ; la prochaine étape est la baisse des emprunts. Il faut se donner 6 mois de travail avec toutes les collectivités et en septembre se retrouver avec 3 ou 4 scénarios à valider.

Jean-Charles BALARDY : est d'accord sur le fait de faire des économies mais il y a encore 2 ans à tenir pour parvenir à trouver une solution pérenne.

Monsieur le Président : est d'accord pour travailler sur le pompage mais attention aux inondations ; à ce sujet Eva GERAUD rappelle qu'il y a quelques années, la panne des pompes avaient provoqué une inondation des bâtiments de la plage.

Présentation du budget :

BP 2024 - FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 438 197,78	
012 - Charges de personnel	1 635 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	8 250,00	
66 - Charges financières	265 900,00	
67 - Charges exceptionnelles	215 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	900 000,00	
6811 - Dotations aux amortissements	1 500 000,00	
013 - Atténuation des charges		131 500,00
70 - Produits des services		438 500,00
74 - Dotations, subventions, participations		3 550 975,00
75 - Autres produits de gestion courante		348 500,00
77 - Produits exceptionnels		700,00
777 - Quote-part des subventions d'investissement		617 902,00
TOTAL DES PRÉVISIONS	5 962 347,78	5 088 077,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023		874 270,78
TOTAL	5 962 347,78	5 962 347,78
BP 2024 - INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement	798 679,58	
16 - Emprunt	1 335 000,00	
040 - Amortissements	617 902,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		28 607,00
13 - Subventions		281 500,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		900 000,00
040 - Amortissements		1 500 000,00
041 - Opérations patrimoniales	8 210,00	8 210,00

TOTAL DES PRÉVISIONS	2 759 791,58	2 713 317,00
RAR 2023	141 087,38	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023		182 561,96
TOTAL	2 900 878,96	2 900 878,96

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :

- D'adopter le budget primitif 2024 par chapitre
- D'autoriser la réalisation du programme d'investissement
- D'autoriser le Président à solliciter tous les financements nécessaires (publics et privés)
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Monsieur Vincent RECOULES porteur du pouvoir de Claire FITA n'a pas souhaité prendre part au vote.

1.5 Dotations 2024

Monsieur le Président rappelle que le montant des dotations statutaires inscrites au budget primitif 2024 est réparti comme suit :

3CS.....	250 509,26 €
Conseil Départemental du Tarn.....	1 650 000,00 €
Région Occitanie	1 650 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants. Monsieur Vincent RECOULES porteur du pouvoir de Claire FITA n'a pas souhaité prendre part au vote.

- D'approuver les dotations statutaires 2024 telles que mentionnées ci-dessus
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Monsieur KOWALIK quitte la séance

II. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Compensation des heures complémentaires/supplémentaires

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le règlement intérieur de la collectivité en date du 23 mars 2009,

Madame Eva GERAUD, expose :

Les heures supplémentaires, complémentaires sont des heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service de l'agent, de manière exceptionnelles et ponctuelles.

Ce sont des heures effectuées **à la demande de l'autorité territoriale** au regard des nécessités de service, elles doivent pouvoir être vérifiées (décompte déclaratif validé par le supérieur hiérarchique).

Par conséquent, les heures supplémentaires effectuées de la seule initiative de l'agent ne seront pas considérées juridiquement comme des heures supplémentaires ou complémentaires, et ne seront donc pas

récupérables.

Les heures supplémentaires, complémentaires sont :

- Prioritairement récupérées, dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité de service ;
- Elles ne seront pas indemnisées, sauf à titre exceptionnelle et sous réserve de l'accord du Directeur Général des Services ;
- Les heures sont comptabilisées mensuellement ;
- Les agents de catégorie A ne peuvent bénéficier ni d'heures de récupération, ni d'heures supplémentaires.

Le nombre d'heure maximum supplémentaire ne peut excéder 25 heures mensuelles par agent.

Heures de récupération

La compensation des heures réalisées est récupérable sous la forme d'un repos compensateur. La prise de ces repos est soumise à l'autorisation préalable de l'autorité territoriale qui pourra opposer à la demande les nécessités de service.

Les heures effectuées seront majorées dans les conditions suivantes :

- Pas de majoration concernant les heures ordinaires (du lundi au samedi)
- Les heures de Dimanche, jours fériés à raison de 150 % (1H = 1H30)
- Les heures de nuit, la majoration est celle prévue par les textes en vigueur.

Dimanche et Jours Fériés	X 1.50
Heures de nuit, de 22 h à 7 h	(Heure x 1.25) x2

Les agents à temps partiel bénéficient des mêmes conditions mais doivent revêtir d'un caractère exceptionnel.

Pour tous, les heures seront à épuiser dans un délai de 2 mois.

Un plan d'apurement sera exclusivement mis en place pour les agents intervenant sur l'exploitation du parc durant la saison estivale, de la manière suivante : au maximum 1 semaine sur les mois de septembre à décembre, année N, jusqu'à épuisement des heures. Elles ne seront pas reportables sur l'année N+1.

Un tableau récapitulatif des heures effectuées par les agents devra être remis chaque mois au Service des Ressources Humaines. Le tableau aura préalablement été remis, contrôlé et validé par le Responsable hiérarchique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la présente proposition qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Autorise le Président à signer toute pièce relative au dossier.

III. – AFFAIRES GENERALES

3.1 Présentation du rapport d'activités Maison de la Musique/Évènementiel 2023

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise ROUAT, responsable du pôle culture, évènementiel communication afin de présenter le rapport d'activité 2023 qui a été remis aux élus préalablement à la séance.

Ce rapport dresse le bilan des activités du service évènementiel : activités sportives, accueil de congrès et d'évènements, ainsi que de la saison culturelle : accueil de spectacles.

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'activité Maison de la Musique/Évènementiel 2023.

Monsieur le Président remercie Madame ROUAT pour ce travail fort intéressant, dont chacun peut se saisir. Monsieur André FABRE adresse également ses remerciements pour la qualité de ce rapport qui défend bien la maison de la musique. Il pensait que les spectacles étaient générateurs de recettes mais s'aperçoit que cela un coût.

IV. – QUESTIONS DIVERSES

André FABRE : souhaite savoir où en est le dossier Aquaponie. Madame GERAUD l'informe que M. CHAMPEYMONT a pris possession des lieux et qu'il nettoie le site et vient d'équiper une serre de bâches neuves.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Eva GERAUD

Christophe RAMOND

NOM	QUALITE	SIGNATURE
RAMOND Christophe	Président	
GERAUD Eva	Membre titulaire	
BIBAL-DIOGO Sylvie	Membre titulaire	
FABRE André	Membre titulaire	
VANDENDRIESSCHE Laurent	Membre titulaire	
REDO Aline	Membre titulaire	
BOUSQUET Arnaud	Membre titulaire	
OULD-AMER Nadia	Membre suppléant	
BALARDY Jean-Charles	Membre suppléant	
BRETAGNE Evelyne	Membre suppléant	
FITA Claire	Membre titulaire	
JAUZION Yannick	Membre titulaire	
MASSIE Rémi	Membre titulaire	
RECOULES Vincent	Vice-Président	
SOLIMAN Sandrine	Membre titulaire	
BERNOT Christine	Membre titulaire	
GAREL Vincent	Membre titulaire	
CARLES Clément	Membre suppléant	
GARRIGUES Patrice	Membre suppléant	

LAVIRON Isabelle	Membre suppléant	
BOUSQUET Jean-Louis	Membre titulaire	
NORKOWSKI Patrice	Membre titulaire	
TRESSIERES Guillaume	Membre titulaire	
VEDEL Christian	Membre titulaire	
KOWALIK Jean-François	Vice-Président	
CINTAS Jean-Marc	Membre titulaire	
AZEMAR Jean-Louis	Membre suppléant	
AMBERETHE-FILHOL Céline	Membre suppléant	
CAZES Grégory	Membre suppléant	